

**Enjeux :**

*Bien que certains SAGE aient déjà fait l'effort d'intégrer une phase d'analyse économique, une telle démarche reste novatrice et sa mise en œuvre est en pleine évolution du fait de la DCE.*

*L'analyse économique est avant tout un outil d'aide à la décision, complémentaire aux autres outils (techniques, politiques...), sur les choix offerts aux partenaires du SAGE. Pour véritablement renforcer la solidité du PAGD et du règlement, elle doit servir à les élaborer et non pas être réalisée ex-post. Elle apporte un appui en aidant à situer le SAGE dans un contexte plus large d'aménagement du territoire et de développement durable. Il s'agit de faire ressortir les enjeux essentiels du SAGE et de les hiérarchiser compte tenu d'une part, de l'économie locale (poids économique des activités et des usages liés à l'eau), et d'autre part, des réalités environnementales.*

**Fondements juridiques**

Si la loi n'oblige pas les partenaires d'un SAGE à conduire une analyse économique, sa mise en œuvre est fortement recommandée, notamment pour être en cohérence avec la mise en œuvre de la DCE.



**Cette fiche a pour ambition de présenter des éléments techniques en lien avec l'analyse économique. Il n'y a aucune obligation juridique à conduire une analyse économique ; celle-ci constitue une sorte de boîte à outils des méthodes facultatives applicables, et non une démarche systématique à appliquer à tous les SAGE.**

## 1 : L'analyse économique dans la DCE

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée en 2000 (et transposée en droit français en 2004), est **l'une des premières directives dans le domaine de l'environnement reconnaissant le rôle de l'économie dans la définition et la mise en œuvre de politiques environnementales**. Elle préconise ainsi l'utilisation de principes, d'approches et d'outils économiques. La directive intègre l'analyse économique dans le cadre plus général de la planification des ressources en eau à mettre en œuvre au niveau des bassins hydrographiques. Plusieurs de ses articles relèvent de cette analyse :

- **Caractériser économiquement les bassins versants.** Cette caractérisation (article 5 de la DCE) inclut une évaluation de l'importance économique des usages de l'eau, ainsi qu'une prévision des évolutions (par exemple, évolution de demande en eau des différents usages du bassin) sur le bassin versant d'ici à 2015, également appelée « scénario tendanciel » ;
- **Définir des niveaux adéquats de recouvrement des coûts des services de l'eau** (article 9 de la DCE), y compris les coûts environnementaux et de la ressource liés à la dégradation de l'écosystème aquatique ;
- **Evaluer les coûts et l'efficacité des programmes de mesures** à l'aide d'une analyse coût-efficacité (article 11 et annexe III de la DCE) ;
- **Définir des objectifs environnementaux moins ambitieux que l'objectif de bon état écologique** (article 4 de la DCE), quand les coûts des mesures, nécessaires à l'atteinte de ce bon état, sont jugés *disproportionnés* par exemple au regard des bénéfices engendrés.

## 2 : Les parallèles entre DCE et SAGE

Les principes, outils et méthodes économiques préconisés par la DCE et appliqués pour le SDAGE sont également pertinents à l'échelle des SAGE, dans la mesure où ils apportent des éclairages nouveaux sur des thématiques potentiellement intéressantes, quelle que soit l'échelle observée. Le tableau suivant fait état des différents éléments économiques présents dans la DCE. A chacun des SAGE de définir ses besoins en matière d'analyse économique et ainsi de sélectionner les outils qui répondent aux enjeux auxquels ils doivent faire face.

Eléments économiques de la DCE		Pertinence SAGE
<b>Etat des lieux</b>	Description économique des usages	Décrire le bassin d'un point de vue socio-économique, pour comprendre l'importance socio-économique des usages de l'eau au regard de leur impact sur le milieu.
	Scénario tendanciel	Comprendre les évolutions futures des activités économiques (usages) et leurs impacts sur le milieu, c'est à la base de toute sélection de mesures adaptées aux échéances sur le long et moyen terme.
<b>Programmes de mesures, objectifs</b>	Analyse coût-efficacité	Identifier les mesures les plus efficaces pour un coût donné, ce qui a un intérêt d'autant plus prégnant que le budget de mise en œuvre des mesures est restreint.
	Analyse coût-bénéfice Analyse des coûts disproportionnés	Choisir le scénario le plus pertinent pour la collectivité. Analyser la capacité à payer des usagers et des contribuables du bassin versant, pour identifier de perspectives de financement pour un programme d'action
<b>Analyse du recouvrement des coûts des services</b>	Coût des services Coûts environnementaux Incitation	L'analyse du recouvrement des coûts des services permet d'évaluer le niveau d'application des principes pollueur-payeur ou utilisateur-payeur. Il permet également de réfléchir à la durabilité des infrastructures existantes et la capacité du territoire à supporter leurs coûts d'investissement, d'exploitation ou de remplacement. Enfin, l'analyse des tarifications en place permet d'identifier des améliorations possibles de ces tarifications pour inciter les usagers de l'eau à une utilisation efficace des ressources en eau prenant en compte son impact environnemental.

## 3: Mise en œuvre de l'analyse économique dans le cadre d'un SAGE

L'analyse économique permet de caractériser économiquement les usages de l'eau et d'en déduire leur capacité financière à supporter les mesures envisagées. Une autre ambition de l'analyse économique

est de guider le choix entre les mesures grâce à l'analyse coût-efficacité et le choix entre les scénarios par l'analyse coût-bénéfice.

### Des grandeurs économiques pour caractériser des usages :

Valeur ajoutée de l'industrie  
 Nombre de nuitées (touristes)  
 Nombre d'hectares irrigués,  
 Chiffre d'affaire,  
 Nombre de visiteurs par an, etc.

La démarche d'évaluation économique que l'on peut envisager dans le contexte d'un SAGE se décline en sept étapes :

- 1) **Evaluer l'impact économique des usages** de l'eau, les décrire en établissant les grandeurs économiques qui les caractérisent. Les usages potentiels, non possibles aujourd'hui du fait de l'état du milieu aquatique, ne doivent pas être négligés. Les contributions des différents usagers et le niveau de récupération des coûts pourront également être déterminés lors de cette étape.

### Contexte juridique

*La loi française met en exergue l'importance d'analyser les usages de l'eau et donc l'importance économique de ces usages. L'article L.212-5 du code de l'environnement énonce que le SAGE doit recenser « les différents usages qui sont faits des ressources en eau existantes ». L'article R.212-47 du code de l'environnement énonce que le règlement du SAGE peut « prévoir, à partir du volume disponible des masses d'eau superficielle ou souterraine situées dans une unité hydrographique ou hydrogéologique cohérente, la répartition en pourcentage de ce volume entre les différentes catégories d'utilisateurs. », ce qui permet une allocation des ressources pertinente et en cohérence avec leur disponibilité.*

- ☞ ***Exemple:** L'analyse des circuits de financement du secteur de l'eau dans le bassin de l'Ardèche a montré que les usages occupant une place centrale dans l'économie du bassin sont l'usage domestique, l'irrigation à usage agricole, le tourisme et l'hydro-électricité. Les coûts des services collectifs d'eau et d'assainissement s'élèvent à 35,31 M€, soit 304€ par habitant, ce qui est considérablement plus élevé que la moyenne du district (179 €/an/hab.). L'importance des coûts des services collectifs d'eau et d'assainissement s'explique par les investissements passés consentis pour l'ossature d'adduction d'eau potable du barrage Pont de Veyrière, ainsi que par l'importance de l'usage touristique. En tenant compte des redevances pollution et prélèvement, le taux de recouvrement des coûts s'établit à 80% (hors coûts pour les structures de stockage). Par ailleurs, la comparaison entre niveaux de redevances et niveaux de prélèvements pour différents usages souligne que les ménages (et usages associés) contribuent davantage que le secteur de l'agriculture irriguée au travers de la redevance prélèvement. Ce constat peut s'expliquer par un niveau de redevance bas qui ne lui permet pas de remplir son rôle incitatif.*

Usages	Poids économique		Services	Pression sur le milieu aquatique		
	Nombre employé	Chiffre d'affaire (M€/an)		Quantité prélevement (Mm <sup>3</sup> /an)	Qualité à titre indicatif (Eh)	Autre*
Ménage	-	-	AEP	7,13		Soutien étiage
			Assainissement	-	115991	-
Tourisme	2000 (+ 3000 saisonniers)	De 230M€/an à 370 M€/an, selon estimations	AEP	2,92		Soutien étiage
			Assainissement	-	125704	-
APAD	23700	?	AEP	2,67		Soutien étiage
			Assainissement	-	18106	-
Agriculture	2800	92 (8,1M€ pour l'agriculture irriguée)	Irrigation	4,12		Soutien étiage
			Pollution	-		-
Industries	4300	600	Prélèvement et rejet des industries	0,34	47839	Ancienne prise d'eau
Micro-centrale électrique	-	4	Dérivations d'eau	-		Dérivations**
Hydro-électricité	100	67	Stockage d'eau*	-	-	Barrage***
<b>Total</b>	<b>32900</b>	<b>1561</b>	<b>-</b>	<b>17,2</b>	<b>307639</b>	<b>-</b>

Source : Analyse socio-économique du SAGE du bassin versant de l'Ardèche - Rapport phase 1. ACTeon (2007)

\* La mention « soutien étiage » dans le tableau fait référence au fait que l'usage bénéficie indirectement du soutien d'étiage qui impose des changements hydrologiques (lâchers d'eau) et morphologiques (barrage) au milieu aquatique.

\*\* Les micro-centrales sont construites en dérivations des cours d'eau. Bien qu'il n'y ait pas stockage d'eau, ces dérivations peuvent impacter fortement localement le débit de la rivière et imposer des pressions morphologiques (ex. digue) au milieu.

\*\*\* Les barrages modifient le régime hydrologique de la rivière et cloisonnent les milieux aquatiques.

**2) Construire le scénario tendanciel** afin de comprendre l'évolution future du bassin versant et de ses différents usages de l'eau, indépendamment de toute intervention proposée dans le cadre du SAGE et de la mise en œuvre de la DCE ou de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Construire le scénario tendanciel est aussi une façon d'appréhender les atouts et les faiblesses du bassin versant, d'un point de vue socio-économique.

☞ **Exemples : Pour le SAGE Sarthe amont, l'objectif premier, en construisant le scénario tendanciel, était d'obtenir une base commune de connaissances avant la construction des scénarios d'actions du SAGE. Ce travail a également permis :**

- de faire prendre conscience aux acteurs du territoire de la nécessité de mettre en place des programmes d'actions pour infléchir la tendance et viser le bon état en 2015 ;
- d'identifier les moyens d'actions et les marges de manœuvre (financières notamment) existants à l'échelle du bassin versant.

Dans les faits, le rapport « Scénario tendanciel » du SAGE Sarthe amont fait état :

- des macro-tendances entre 2006 et 2015-2030 (changement climatique et insertion des activités économiques de la France dans le contexte de la mondialisation et de l'UE) ;
- des évolutions à attendre sur le territoire Sarthe amont entre 2006 et 2015-2020 en termes de :

- vieillissement de la population ;
- activités socio-économiques.

Le rapport résume dans des tableaux les conséquences que ces évolutions ont sur l'environnement :

*Tableau : Implication de l'évolution de l'agriculture entre 2006 et 2015-2020 sur les indicateurs environnementaux*

	Points forts	Points faibles
<b>Les prélèvements d'eau</b>	- diminution de la consommation d'eau pour l'élevage	- augmentation des prélèvements d'eau pour l'irrigation dans le cas de sécheresses prolongées
<b>Les rejets agricoles</b>	- diminution des rejets agricoles d'origine organique (diminution des effectifs, des petites exploitations sans mise aux normes), - diminution des transferts de produits phytosanitaires par l'augmentation des surfaces en herbe au bord des cours d'eau (bandes enherbées, prairies ou jachères), - diminution des rejets d'azote organique dans les régions d'élevage.	- augmentation des rejets d'azote minérale sur l'ensemble du bassin versant, - augmentation des rejets d'herbicide « glyphosate » et de ses dérivés (AMPA) par réduction des possibilités de désherbage des grandes cultures (arrêtés préfectoraux), - augmentation de matières organiques par l'érosion du sol.

*Source : Rapport « Scénario Tendanciel » du SAGE Sarthe-Amont*

- *des évolutions passées et attendues du milieu aquatique (qualité physico-chimique, milieu aquatique, risque inondations, risque d'étiage, disponibilité de la ressource à l'étiage). L'accent est mis sur les actions prévues et l'évolution des pressions humaines sur le milieu. Les avis des experts sont systématiquement rapportés (voir encadré suivant, exemple pour la qualité des milieux aquatiques).*

**► Ce que disent les experts locaux**

Il est possible de reconquérir la qualité des milieux aquatiques par renaturation des cours d'eau à fortes pentes.

Le chantier vitrine est une action pertinente car elle permet une sensibilisation par l'exemple.

Il existe des freins culturels importants pour restaurer les milieux : beaucoup de Syndicats de rivière étaient historiquement des Syndicats de drainage.

Plus généralement, il existe plusieurs obstacles pour reconquérir les milieux : le manque de volonté des porteurs de projet, des opérations qui sont parfois coûteuses, l'existence d'obstacles réglementaires (droit d'eau, etc.).

*Source : Rapport « Scénario Tendanciel » du SAGE Sarthe-Amont*

**3) Préciser le contenu des scénarios en termes de programmes d'actions** et établir leur impact sur les différents usages (voir tableau suivant pour l'usage « alimentation en eau potable (AEP) »). Ces impacts peuvent être positifs (par exemple, amélioration de la biodiversité) ou négatif (par exemple, perte en terme de production pour Electricité de France).

Tableau : Grille d'évaluation distinguant les usages pour lesquels les scénarios visent un certain niveau de satisfaction (par exemple, l'AEP en ligne) et les scénarios envisageables (par exemple, trois scénarios en colonne) :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<b>Usage AEP</b>	Niveau d'usage 1 : Assurer la sécurité	Niveau d'usage 2 : Assurer la sécurité + augmenter la ressource en eau potabilisable pour des usages à développer	Niveau d'usage 2 : Assurer la sécurité + augmenter la ressource en eau potabilisable pour des usages à développer + limiter les traitements
	- Ce qui implique comme objectifs : ... - Actions à entreprendre...	- Ce qui implique comme objectifs : ... - Actions à entreprendre...	- Ce qui implique comme objectifs : ... - Actions à entreprendre...

*Source* : Bassin Rhône Méditerranée Corse SAGE Mode d'emploi N°2 (2002)

#### 4) Estimer les coûts d'investissement et de fonctionnement des actions

concrètes tout en indiquant clairement les hypothèses qui ont été faites et la marge d'erreur à laquelle ces hypothèses conduisent.

Les coûts peuvent être de deux natures :

- Les coûts directs se réfèrent aux coûts « pour le SAGE », c'est le coût de mise en place d'une mesure qui n'incombe pas aux usagers de l'eau (par exemple, constituer un comité de pilotage pour lutter contre les espèces végétales invasives). ;
- Les coûts indirects sont quant à eux les coûts subis indirectement par les usagers de l'eau du fait de la mise en œuvre des actions préconisées par le SAGE. Il s'agira par exemple de mesurer les pertes de revenus agricoles liés à une diminution de l'irrigation ou une utilisation de l'agriculture raisonnée.

#### Estimation des coûts

Le calcul fait intervenir le coût unitaire de mise en œuvre de l'action considérée (par exemple, le coût par équivalent habitant d'une action sur l'épuration), le nombre d'unités concernées par cette action (par exemple, nombre d'équivalent habitant) identifiés.



Il faudra veiller à

- ce que les données soient compatibles entre elles (échelle, date ...)
- indiquer clairement les hypothèses ;
- indiquer la marge d'erreur intervenant sur les résultats.

#### Contexte juridique

L'article R.212-46-5) du code de l'environnement précise que le PAGD doit comporter une évaluation des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma et à son suivi.

☞ *Exemple : Le SAGE Lacs Médocains a répertorié une liste d'actions susceptibles de répondre aux enjeux auxquels son territoire fait face. Pour chacune de ces actions, son coût direct (pour le SAGE) et son coût indirect (coûts subis par les usagers de l'eau) ont été estimés.*

*A titre d'illustration, l'enjeu A : « Préserver voir améliorer la qualité de l'eau » coûte*

- 245.000 € pour le SAGE, principalement du fait de :
  - o la quantification des sources de nutriments (N et P) : 150.000 € ;
  - o l'intégration du bassin versant dans un réseau de suivi de la qualité : 90.000 €
- 8.672.800 € pour les coûts indirects (coûts subis par les usagers de l'eau) principalement du fait de la limitation des flux de phosphore d'origine anthropique : 8.520.000 €



*Les fiches établies pour chaque action comprennent sa description technique et financière, un calendrier précisant notamment les mesures impactées et les mesures devant être réalisées auparavant, le coût estimatif de la mesure, et enfin les acteurs pressentis pour la mise en œuvre de cette mesure.*

*De plus, pour chaque enjeu, les bénéfices environnementaux, territoriaux et économiques qui en découlent sont listés (analyse qualitative).*

- 5) Etablir le ratio coût-efficacité des différentes mesures envisageables** afin de déterminer les mesures qui, pour un coût donné, ont une efficacité maximale en termes de réduction de pression.



Un exemple d'unité de mesures pour l'efficacité est la réduction des pollutions en Equivalent Habitant (EH), plus facile à estimer que la réduction en termes d'impact sur le milieu. L'unité de comparaison entre les mesures dans l'analyse coût-efficacité est donc l'€uro/Million des EH, la partie coût intégrant investissements, coûts d'exploitation... mais également pertes financières directes pour certains acteurs économiques qui pourrait résulter de la mise en œuvre des mesures (par exemple, une perte de revenu agricole, liée à la mise en œuvre d'une nouvelle pratique agri-environnementale).

- 6) Estimer les avantages économiques susceptibles d'être générés par la mise en œuvre des programmes d'actions.** Ces avantages économiques peuvent être directs dans le sens où une amélioration de la qualité ou de la disponibilité de la ressource en eau conduit à diminuer les coûts de traitement, éviter des investissements ... Mais, les gains non-marchand, liés à une amélioration de

#### Estimation de la valeur non-marchande de l'environnement

Il est possible de faire une étude sur site par enquête auprès de la population ou de transférer les valeurs obtenues sur un autre site. Dans ce dernier cas, il faudra veiller à ce que les contextes économiques et sociologiques soient comparables.

l'environnement, doivent également être pris en compte. Si par exemple, un pêcheur peut à nouveau pêcher du saumon, suite au rétablissement de la continuité hydrologique le long d'une rivière, ce bénéfice doit être intégré dans l'évaluation des bénéfices.

☞ *Le site Eaufrance recense les études évaluant les bénéfices engendrés par une amélioration de l'état des milieux aquatiques :*

*[http://www.economie.eaufrance.fr/spip.php?rubrique108&id\\_mot=84](http://www.economie.eaufrance.fr/spip.php?rubrique108&id_mot=84)*

☞ *Le portail <http://www.economie-environnement.alsace.developpement-durable.gouv.fr/rubrique3.html> permet de faire le point sur les différentes méthodes d'évaluation économique de l'environnement.*

Tableau : Illustration de calculs des bénéfices engendrés par une amélioration de la qualité de l'eau

Usage	Situation de référence (Ri)	Résultat possible d'un scénario (Sj)	Unité d'usage (Q)	Gain par unité (P)	Calcul
<b>Pêche de loisir</b>	- R1 : absence de poisson - R2 : rivière peu poissonneuse ou mauvaise qualité - R3 rivière poissonneuse ou bonne qualité - R4 : rivière très poissonneuse ou très bonne qualité	-S1 : absence de poisson -S2 : rivière peu poissonneuse ou mauvaise qualité - R3 rivière poissonneuse ou bonne qualité - R4 : rivière très poissonneuse ou très bonne qualité	Nombre de journée de pêche par an concernées par une différence Sj-Ri ( $j > i$ )	Dépense du pêcheur par jour <sup>1</sup> . = P	$Q * P$
<b>Alimentation en eau potable</b>	- R1 : eau de mauvaise qualité nécessitant un traitement lourd (filtre à charbon actif ou ozonation) - R2 : eau de qualité moyenne - R3 : eau de bonne qualité ne nécessitant que peu de traitement	- S1 : eau de mauvaise qualité nécessitant un traitement lourd (filtre à charbon actif ou ozonation) - S2 : eau de qualité moyenne - S3 : eau de bonne qualité ne nécessitant que peu de traitement	Volume d'eau traité chaque jour et concerné par une différence Sj-Ri ( $j > i$ )	Différentiel de dépenses entre le traitement nécessaire dans la situation Ri et le traitement nécessaire dans la situation Sj = $\Delta C$	$Q * \Delta C$

Source (lignes 1 et 2): Bassin Rhône Méditerranée Corse SAGE Mode d'emploi N°2 (2002)



Avant de se lancer dans la comparaison, il convient de se rapprocher de la DIREN ou de l'agence de l'eau pour voir les liens avec les méthodes utilisées pour l'élaboration des SDAGE.

**7) Comparer les coûts des programmes d'actions aux bénéfices engendrés par leur mise en œuvre**, ce qui permet de déterminer si les objectifs environnementaux fixés sont ou non économiquement pertinents. Une telle comparaison des coûts et des bénéfices ne nécessitent pas forcément que tous les coûts et bénéfices aient été exprimés en euros. En effet, certains coûts ou bénéfices seront décrit qualitativement ou leur grandeur physique quantifiée.



Un rapport coût-bénéfice négatif ne doit pas pour autant permettre de conclure que les objectifs sont trop ambitieux. En effet, certains bénéfices sont difficiles à monétariser ; de plus, d'autres critères environnementaux, sociologiques ... doivent entrer en ligne de compte, même si leur évaluation quantitative est également délicate.

<sup>1</sup> Les dépenses que le pêcheur engage à chaque fois qu'il va pêcher (coût du trajet, coût du matériel...) sont supposées refléter le consentement à payer du pêcheur pour une eau de meilleure qualité. Cette méthode est appelée méthode des coûts de transport. Pour plus de détails, voir <http://economie-environnement-alsace.ecologie.gouv.fr/article22.html>



## 4 : L'intégration de l'analyse économique dans le processus de développement d'un SAGE

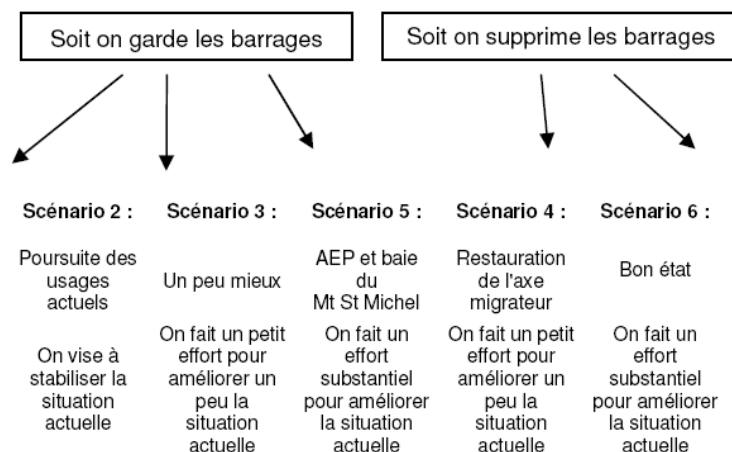
Dans de nombreux cas, l'analyse économique fait l'objet d'une étude à part, souvent réalisée par des bureaux d'études spécialisés en économie de l'environnement. Trois phases principales peuvent être distinguées :

- 1- Bilan ex-post des pratiques en matière de politique économique : caractériser l'importance socio-économique des activités liées à l'eau, comprendre les circuits de financements et réalités du prix de l'eau, apporter des éléments de réflexion pertinents sur les enjeux financiers liés à la mise en œuvre du SAGE.
- 2- Choix d'un scénario : mise au point du scénario retenu à partir d'une méthodologie partagée et la plus objective possible, par nature des principales adaptations économiques à mettre en œuvre pour satisfaire les préconisations du SAGE ;
- 3- Evaluation ex-ante des scénarios : établissement du scénario tendanciel, analyse coût-efficacité des mesures, analyse coûts-bénéfices des différents scénarios.

Une question fréquente est « **quand faut-il faire appel à l'analyse économique ? Avant d'arrêter des choix ou pour valider des choix déjà fait ?** »

Si l'analyse économique n'intervient qu'à la fin du processus, son apport est très limité d'autant plus qu'il y a peu de chances qu'elle aboutisse exactement aux mêmes conclusions que l'analyse technique. L'analyse économique doit préférablement être menée de front avec l'analyse technique, tout en tenant compte des contraintes politiques, afin de pouvoir aboutir à un compromis entre ces trois dimensions. A défaut, l'analyse économique peut venir compléter les autres approches en permettant de faire des choix entre deux scénarios considérés comme les plus pertinents, là où les approches alternatives atteignent leurs limites ou semblent inadéquates.

☞ *Six scénarios (dont le scénario tendanciel : scénario 1) ont été envisagés pour le bassin versant de la Sélune*



*Source : Rapport environnemental SAGE de la Sélune*

*L'analyse socio-économique a joué un double rôle dans ce contexte : a) chiffrer le coût de chacune des actions envisageables ; b) contribuer à la compréhension des enjeux sous-jacents à la mise en œuvre de chacun des scénarios. L'objectif étant notamment de :*

- *Mettre en évidence les dépenses à engager :*
  - ➔ *Chiffrage des actions à mener*
  - ➔ *Les scénarios présentent des degrés d'ambitions marqués mais des coûts relativement proches*
- *Préciser le degré d'ambition des scénarios :*

→ La Directive Cadre Européenne sur l'Eau impose des délais pour atteindre le bon état écologique, impossible à atteindre en présence des barrages

→ Le traitement du phosphore n'est nécessaire qu'en période végétative sur tout le bassin pour les scénarios 4 et 6. Pour les scénarios 3 et 5, il faut ajouter le traitement toute l'année en amont des retenues

- Identifier les acteurs redevables :

→ Les scénarios d'action marquent le rééquilibrage du poids des actions des collectivités vers l'agriculture

→ La politique de l'eau vise à l'intérêt général et à répartir les charges entre tous les usagers à la mesure de leurs besoins et des pressions qu'ils exercent

- Présenter les financements envisageables :

→ Les actions à l'initiative du SAGE représentent un surcoût important pour les activités concernées, notamment l'agriculture, malgré un engagement de l'État important

### Choix de scénario

Le scénario 6 a été choisi car il est le seul qui permette d'atteindre le bon état. La question de l'échéance se pose alors. En tenant compte des volontés locales (remise en cause ou non du modèle de développement agricole), de la compatibilité avec la DCE (le dernier report possible est 2027), de l'étude de l'ensemble des impacts sur les usages et les milieux, l'analyse des coûts et des bénéfices ont conduit la CLE à « faire le meilleur choix environnemental à un coût économique et social acceptable ». Ce choix consiste en un renouvellement de la concession jusqu'en 2013 (fin d'activité après) et en la mise en place d'actions contractuelles pour atteindre le bon état en 2021.


### Quelques références utiles:

 Sage mode d'emploi n°2, AERMC, 2002


<http://gesteau.eaufrance.fr/document/le-sage-mode-demploi-n%C2%B02>

 La section économie du site Eaufrance

<http://www.economie.eaufrance.fr>

 Le portail de la Diren Alsace portant sur l'évaluation économique des biens environnementaux

<http://economie-environnement-alsace.ecologie.gouv.fr>

 Présentation des outils économiques de la DCE sur le site de France Nature Environnement

[http://www.fne.asso.fr/PA/eau/dos/dce/DCE3\\_transparence\\_couts.htm](http://www.fne.asso.fr/PA/eau/dos/dce/DCE3_transparence_couts.htm)